



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DDR/109

Genève, le 13 octobre 2021

- Aux États Membres de l'UIT
- Aux Membres du Secteur UIT-D
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- À l'Organisation des Nations Unies et à ses fonds et programmes
- Aux organisations régionales de télécommunication
- Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites
- Aux institutions spécialisées des Nations Unies

Objet: Invitation à la deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), 13 et 14 décembre 2021 (réunion virtuelle)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui se tiendra de manière virtuelle les 13 et 14 décembre 2021, suite à la décision du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) à sa réunion tenue du 24 au 28 mai 2021. Vous vous souviendrez sans doute que cette réunion, qui devait initialement se tenir en avril 2021, avait été reportée *sine die*.

La réunion IRM-2, d'une durée de deux jours, donnera l'occasion aux Membres de l'UIT-D de poursuivre les discussions et de rechercher un consensus sur les principaux enjeux avant la CMDT. Les six réunions préparatoires régionales (RPM) ont désormais toutes eu lieu et les participants à la réunion IRM-2 pourront s'appuyer sur les travaux de ces réunions régionales ainsi que sur ceux du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT-GCDT-RDTP) et du Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP), afin de dégager des positions communes sur des questions telles que les priorités thématiques, la révision des Résolutions existantes ou l'élaboration de nouvelles Résolutions, les Questions à confier aux commissions d'études et la Déclaration. Il est prévu de tenir une dernière réunion interrégionale les 14 et 15 mars 2022.

Le projet d'ordre du jour de la réunion IRM-2 figure dans l'**Annexe 1**. Un ordre du jour révisé sera publié après la date limite de soumission des contributions, sur la base des propositions présentées par les États Membres, les Membres de Secteur, les organisations régionales de télécommunication (RTO) et d'autres parties prenantes dans des contributions.

Pour cette réunion, il existe une version de l'Interface pour les propositions aux conférences (CPI) adaptée aux réunions interrégionales. Ce système permettra aux membres de soumettre des révisions et du texte nouveau, ainsi que de visualiser et de modifier les propositions émanant d'autres membres. Des informations supplémentaires sur ce système sont disponibles sur la [page d'accueil des réunions IRM](#).

Je tiens à vous rappeler que les réunions interrégionales sont ouvertes à la participation de tous les membres de l'UIT-D. Les États Membres sont invités à inclure dans leur délégation des représentants de régulateurs, de décideurs, de la société civile, d'établissements universitaires, des milieux techniques de l'Internet, d'organisations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des jeunes, etc.

On trouvera dans l'**Annexe 2** des renseignements détaillés sur la soumission des contributions par les membres, l'enregistrement et les questions d'ordre logistique.

Je compte sur votre participation et votre contribution à cette deuxième réunion interrégionale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin
Directrice

Pièces jointes: Annexe 1: Projet d'ordre du jour

Annexe 2: Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique

Annexe 3: Formulaire de demande de bourse pour la participation à une réunion électronique

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion IRM-2

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Informations actualisées concernant la CMDT
- 4 Point sur les travaux préparatoires des organisations régionales de télécommunication
- 5 Contributions des membres
- 6 Divers
- 7 Clôture de la réunion

ANNEXE 2

Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique pour la réunion IRM-2**Inscription, accès et participation**

Les inscriptions à la réunion IRM-2 se font **exclusivement en ligne et sont d'ores et déjà ouvertes**.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un [formulaire d'inscription accessible ici](#).

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent créer un compte en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur UIT avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

Note: Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à la réunion IRM-2 doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à l'adresse bdtmeetingsregistration@itu.int) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la réunion IRM-2. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

Bourses

Pour garantir la participation des pays en développement, et sous réserve que des fonds soient disponibles, les États Membres remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière à la participation, à savoir une **bourse** pour la participation à une réunion électronique. Les demandes de bourse doivent être approuvées par les coordonnateurs désignés au niveau national par les administrations des États Membres et doivent être soumises avant la date limite fixée (**19 novembre 2021, 23 h 59, heure de Genève**).

Le formulaire de demande de bourse est reproduit dans l'**Annexe 3**.

Les États Membres sont encouragés à sélectionner leurs candidats en tenant compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes et en veillant à inclure des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers.

Interprétation

Un service d'interprétation pour la réunion IRM-2 sera assuré dans les six langues officielles de l'UIT.

Accès à la salle de réunion virtuelle et sous-titrage

Les informations pour accéder à la salle de réunion virtuelle seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courrier électronique distinct.

Seuls les participants s'étant dûment inscrits à la réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle.

Le service habituel de sous-titrage sera assuré dans la salle de réunion virtuelle. Les participants qui souhaitent accéder directement au texte sous-titré pourront le faire via le lien qui sera mis à disposition sur la [page web de la réunion IRM-2](#).

Contributions à la réunion IRM-2

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le [site web de la réunion IRM-2](#).

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.2.2 de la Résolution 1 de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à la réunion IRM-2 doivent être soumises au plus tard 30 jours calendaires avant le début de la réunion, c'est-à-dire avant le **13 novembre 2021 (23 h 59, heure de Genève)**.

Les contributions reçues moins de 30 jours calendaires, mais au moins 14 jours calendaires avant le début de la réunion (soit le 29 novembre 2021 au plus tard), seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 14 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

Documentation

Tous les documents seront publiés sur le [site web de la réunion IRM-2](#).

Les délégués sont priés de s'assurer qu'ils disposent de droits d'accès TIES, afin de pouvoir accéder aux documents de la réunion IRM-2 à partir du site web. Pour savoir comment demander des droits d'accès TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

Récapitulatif des délais

Date de la réunion IRM-2	Date limite de soumission des contributions avec traduction garantie (-30 jours)	Dernier délai de soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction (-14 jours)	Date limite de réception des demandes de bourse pour la participation à une réunion électronique
13 et 14 décembre 2021	13 novembre 2021	29 novembre 2021	19 novembre 2021

ANNEXE 3

Formulaire de demande de bourse pour la participation à une réunion électronique



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE POUR LA PARTICIPATION
A UNE REUNION ÉLECTRONIQUE**

Les candidatures féminines sont encouragées

**Deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la CMDT
13 et 14 décembre 2021**

Date limite: **19 novembre 2021** (23 h 59, heure de Genève)

Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération

Pays	
Administration	
M./Mme	
Nom	
Prénom	
Fonction	
Date de naissance	
Courriel	
Téléphone	
CONDITIONS	
<p>1 Une bourse pour la participation à une réunion électronique couvre les coûts de la connectivité pendant la durée d'une manifestation virtuelle.</p> <p>2 Une facture pro forma indiquant le nombre de jours et d'heures de connectivité ainsi que les coûts associés doit être soumise conjointement avec la demande de bourse pour la participation à une réunion électronique pour examen.</p> <p>3 Le paiement sera effectué sur la base de la facture pro forma et le solde éventuel sera réglé sur présentation de la facture finale.</p> <p>4 Le/la bénéficiaire doit prendre part à la manifestation virtuelle dans son intégralité.</p> <p>5 La bourse pour la participation à une réunion électronique ne couvre pas le coût des équipements (matériel et logiciel).</p>	
Date	
Signature du (de la) candidat(e)	
<p>Pour être considérée comme valable, la demande de bourse doit être soumise et dûment signée par un coordonnateur désigné au niveau national par une Administration d'un État Membre.</p>	
Date	
Nom du coordonnateur désigné au niveau national	
Fonction	
Signature	
Cachet de l'Administration	

Le formulaire doit être dûment rempli et validé par l'autorité compétente et doit être renvoyé, accompagné des annexes éventuelles, dans le délai imparti, à l'adresse suivante:

fellowships@itu.int ou par télécopie: +41 22 730 57 78

Toute demande qui ne répond pas aux conditions ci-dessus ne sera pas prise en considération.
